

L'explication se trouve dans une large mesure dans la survivance en cette fin du XXe siècle d'usages et de traditions qui ne sont pas encore au diapason d'une société transformée par la science et la technologie. Notre monde a changé mais, trop souvent, nos anciennes attitudes subsistent. Le Canada n'est évidemment pas le seul dans cette situation.

L'entrée d'un nombre sans précédent de femmes dans la population active, notamment au cours des dix dernières années, a fait ressortir clairement le peu d'empressement que la société moderne met non seulement à utiliser pleinement le potentiel de la femme, mais aussi à lui assurer des conditions justes et équitables. Soucieux de remédier à ces lacunes, le Canada a adopté un ensemble de lois visant à instaurer plus rapidement une société plus équitable. La loi elle-même n'est pas l'unique instrument qui puisse modifier immédiatement les attitudes de la communauté. Ces évidences s'appliquent tout particulièrement aux questions qui se rattachent à l'évolution de la condition de la femme dans la société moderne.

Comme dans d'autres pays industrialisés, les femmes du Canada se retrouvent en général dans cinq ou six catégories d'occupation et font presque toujours partie des secteurs les moins bien rémunérés et organisés de la population active. Néanmoins, on constate depuis peu au Canada des changements considérables dans le domaine de l'enseignement supérieur, notamment dans les études menant aux professions libérales. Un nombre croissant de jeunes femmes entrent en droit ou en médecine. On constate aussi un accroissement sensible du nombre de jeunes femmes dans les sciences de l'administration, le commerce et les finances, facultés où jusqu'à tout récemment, on relevait de graves lacunes en matière de représentation féminine.

Le gouvernement du Canada appuie sans réserves le Plan d'action mondial conçu lors de la Conférence des Nations Unies tenue à Mexico au cours de l'Année internationale de la femme. En conséquence, il a élaboré un nouveau Plan d'action canadien pour les dernières années de la décennie et au-delà que le Cabinet sera appelé à approuver sous peu. Le nouveau Plan national portera moins sur l'adoption de nouvelles lois, le programme législatif étant déjà presque entièrement adopté, mais davantage sur les mesures à prendre pour s'assurer que l'application des lois existantes ne fait pas de discrimination contre les femmes, notamment dans l'actuelle conjoncture économique difficile.

Le Canada a toujours cherché à apporter sa contribution sur le plan international. Il est prêt à appuyer ceux qui sont décidés à s'assurer que les politiques économiques internationales sont appliquées de manière à promouvoir le bien-être de l'ensemble des populations, et que le progrès économique profite également aux hommes et aux femmes. Le gouvernement du Canada souhaite vivement promouvoir, tant sur le plan multilatéral que bilatéral, des programmes qui non seulement répondront aux besoins en développement de tous les peuples en général, mais garantiront aux femmes la position économique et sociale que la communauté internationale en est venue à leur reconnaître. Le rôle de la femme dans l'économie et dans la société est maintenant reconnu, comme en atteste la Décennie des Nations Unies pour la femme, et la délégation du Canada espère que se poursuivront ces efforts aussi constructifs. Nous aurons l'occasion d'évaluer à nouveau les programmes lors de la Conférence mondiale qui se tiendra en 1980.